

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 12 novembre 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-265

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y retirant le point 6.3.2 et en y ajoutant les points suivants :

6.3.4 Mandat de réfection de chemin – Bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette;
16.1 Motion de félicitations – Accès Transport Domaine-du-Roy.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-266

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 38 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-267

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	488,64	\$
Association des directeurs municipaux du Québec	363,32	
Association forestières Saguenay–Lac-Saint-Jean	85,00	
Boivin, Lucien	1 170,74	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	301,82	
Centre de services partagés du Québec	23,00	
Dépanneur du Parc	609,49	
L'Union des producteurs agricoles Saguenay–Lac-Saint-Jean	30,00	
Fédération québécoise des municipalités	1 093,94	
Ferlac Roberval inc.	172,29	
Fondation autochtone	150,00	
Formules municipales inc.	209,79	
Fortin, Annie	615,57	
Gagnon, Mario	388,53	
Le Groupe Système Forêt inc.	320,78	
Hôtel Château Roberval	51,56	
Garma Impression	2 988,41	
Pro Gestion	693,30	
Trium Médias	608,68	
Larouche, Sophie	345,15	
Leclerc, Francis	266,36	
Mégaburo inc.	3 050,72	
Municipalité de Saint-Prime	50,00	
Panache communication	107,79	
Pulsar informatique inc.	635,25	
Purolator Courier	5,39	
Robert Meunier Excavation	517,39	
Informatique Pascal Cloutier	11,49	
Serrurier Larouche	68,99	
Trottier, Carl	256,00	
Valois, Jacques	1 982,82	
Corporation du Parc régional de Val-Jalbert	119,57	
Visa Desjardins	1 433,65	
Vision Informatik inc.	1 889,09	
Total fonds MRC	21 104,52	\$
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	652,82	\$
Total fonds TNO	652,82	\$

Produits Shell Canada	352,73	\$
Sylvain Langlais	145,38	
Total fonds villégiature	498,11	\$
Agence de gestion intégrée des ressources	3 542,48	\$
Ferlac Roberval inc.	172,76	
MRC du Domaine-du-Roy (villégiature)	290,00	
Sylvilac enr.	435,76	
Total fonds TPI	4 441,00	\$
Total des fonds	26 696,45	\$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-268

Sujet : Approbation de la résolution n° 2019-560 (PPCMOI) – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2019-560 de la Ville de Roberval visant à permettre l'agrandissement du bâtiment portant l'adresse civique 1056, boulevard Olivier-Vien, Roberval (lot 3 997 078 du cadastre du Québec), conformément à son règlement n° 2018-17.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-269

Sujet : Approbation règlement n° 19-17 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-17 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction n° 18-19 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-270

Sujet : Approbation règlement n° 19-18 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-18 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son règlement relatif à l'émission des permis et certificats n° 18-20 afin d'apporter certains éléments de bonification et de préciser les documents à l'appui d'une demande de permis de construction pour un bâtiment lié à la production, la transformation ou l'entreposage de cannabis.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-271

Sujet : Approbation règlement n° 19-19 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-19 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son plan d'urbanisme n° 18-15 de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé, modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-272

Sujet : Approbation règlement n° 19-20 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-20 de la Municipalité de Lac-Bouchette ayant pour objet de modifier le règlement de construction n° 18-18 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelées ou en rangée et contiguës, les sous-sols et caves, les drains de toit, la finition de revêtement extérieur et la fortification des constructions.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-273

Sujet : Approbation règlement n° 2019-22 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-22 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage n° 2018-09 de manière à ajouter la catégorie 1.1 « Habitations unifamiliales isolées » à la liste des usages autorisés à la grille des spécifications n° 119 de la zone 20R.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-274

Sujet : Approbation règlement n° 2019-23 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-23 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage n° 2018-09 de manière à ajouter la catégorie 1.1 « Habitations unifamiliales isolées » à la liste des usages autorisés à la grille des spécifications n° 158 de la zone 59R.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-275

Sujet : Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier n° 425699/Ministère des Transports du Québec

Attendu que le ministère des Transports du Québec désire procéder à des travaux visant à reconstruire un pont de chemin de fer P-13249 au-dessus de la route 155, à la hauteur de la municipalité de Chambord, sur une partie des lots 5007607-P, 5306393-P, 5306396-P, 5990009-P, 5990011-P, 5990013-P et 5990015-P du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de Chambord;

Attendu que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a déjà obtenu une autorisation pour ces travaux au dossier n° 411904 et que cette demande vise à retirer le délai d'exécution des travaux ou à prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025;

Attendu que le secteur touché par le projet est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente de la municipalité;

Attendu que le ministère a déposé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une utilisation non agricole du terrain visé par le projet;

Attendu que conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la CPTAQ demandait à la MRC du Domaine-du-Roy, en date du 1^{er} juin dernier, sa recommandation quant à la demande déposée par le MTQ;

Attendu que la recommandation de la MRC du Domaine-du-Roy doit être motivée en tenant compte des critères de l'article 62 de la susdite loi, des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire, et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire, et qu'elle doit être accompagnée d'un avis relatif à la conformité de la demande avec ces documents;

Attendu que selon l'article 75 des dispositions transitoires et finales de la loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles (loi 23), la recommandation doit également tenir compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement concernant la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que la réalisation du projet ne contrevient ni aux critères de l'article 62, ni aux objectifs du schéma d'aménagement, ni aux dispositions du document complémentaire, ni aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy appuie la demande déposée par le ministère des Transports du Québec afin de procéder à des travaux visant à reconstruire un pont de chemin de fer P-13249 au-dessus de la route 155, sur une partie des lots 5007607-P, 5306393-P, 5306396-P, 5990009-P, 5990011-P, 5990013-P et 5990015-P du cadastre du Québec, sur le territoire de la municipalité de Chambord, pour les motifs suivants :

- Le potentiel agricole des lots visés par la demande est composé de sols de catégorie 5(t6)3(f4);
- Le projet du ministère des Transports du Québec n'amène pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles qui se pratiquent dans ce milieu, puisque le projet se limite à la reconstruction du pont et que l'exploitation agricole la plus près est située à plus de 3,2 kilomètres;
- Le projet du ministère des Transports du Québec n'affecte en aucun cas l'homogénéité de la communauté agricole de la municipalité de Chambord;
- La demande d'autorisation déposée s'inscrit en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement, particulièrement avec ceux ayant trait à l'amélioration du réseau routier;
- La demande d'autorisation déposée ne déroge ni aux dispositions du document complémentaire, ni aux mesures de contrôle intérimaire, ni aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que le directeur général adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy soit autorisé à signer l'avis relatif à la conformité de la demande d'autorisation aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Que copie de la présente résolution et de l'avis de conformité soient transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et au requérant de la présente demande d'autorisation.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-276

Sujet : Contribution financière – Projet de portrait des espèces exotiques envahissantes

Attendu que le 2 octobre dernier, l'Organisme de bassin versant Saguenay, conjointement avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable et l'Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean transmettait à la MRC du Domaine-du-Roy, une demande d'aide financière;

Attendu que cette demande vise à dresser le portrait des problématiques liées aux plantes exotiques envahissantes, à leur présence dans la région et d'évaluer les zones prioritaires pour la lutte contre celles-ci;

Attendu l'aide financière demandée aux municipalités régionales de comté de la région d'une somme de 1 000 \$ chacune;

Attendu que le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy compte plusieurs marinas d'importance, que le lac Saint-Jean est utilisé par des pêcheurs et plaisanciers de partout au Québec, et que les risques de propagation sont importants;

Attendu que l'information recensée dans le cadre de ce projet pourrait être utile dans le cadre de l'élaboration du plan régional sur les milieux humides et hydriques de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'Organisme de bassin versant Saguenay afin de dresser le portrait des problématiques liées aux plantes exotiques envahissantes, à leur présence dans la région et d'évaluer les zones prioritaires pour la lutte contre celles-ci.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-277

Sujet : Mandat à Desbiens Parrot – Réalisation de l'audit interne du système de gestion environnementale 2019 et de la vérification de conformité environnementale

Attendu que le maintien d'un système de gestion environnementale au sein de la MRC du Domaine-du-Roy est une obligation figurant à la Convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le maintien du certificat de la MRC du Domaine-du-Roy exige qu'un audit interne annuel précède l'audit externe réalisé par le Bureau de normalisation du Québec;

Attendu que les procédures internes de la MRC du Domaine-du-Roy prévoit de procéder à une vérification de conformité environnementale tous les trois ans;

Attendu l'offre de service déposée par la firme Desbiens Parrot gestion conseil inc., de l'ordre de 6 495 \$ plus taxes, à laquelle s'ajouteront les dépenses remboursables (repas, déplacements, etc.) pour la réalisation des deux mandats;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Desbiens Parrot gestion conseil inc. le mandat d'effectuer l'audit interne annuel pour le maintien du système de gestion environnementale et la vérification de conformité environnementale de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, pour une somme de 6 495 \$ plus les taxes et les dépenses remboursables inhérentes aux repas, déplacements, etc.

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-278

Sujet : Mandat de réfection de chemin – Bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de réfection de chemin forestier dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette sur les terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

Attendu que les travaux prévus visent la réfection de chemin sur 9,2 kilomètres, le rechargement de gravier sur 1,5 kilomètre et le remplacement d'un ponceau;

Attendu que deux entreprises ont été sollicitées et qu'une seule proposition a été déposée par Groupe Guy Harvey, pour un montant forfaitaire de 38 940 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réfection de chemin sur 9,2 kilomètres dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette à Groupe Guy Harvey, et ce, pour un somme de 38 940 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent à 75 % de l'enveloppe 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts et à 25 % du fonds de mise en valeur des TPI.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-279

Sujet : Fonds de développement des territoires – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

**Programme de soutien à la mise en place de la
politique territoriale Municipalité amie des aînés (MADA–FDT)**

1. Les résidences communautaires de Lac-Bouchette (Manoir des Lacs) : implantation du programme de pictogrammes « Picto-Sécur » pour la sécurité des aînés (local Lac-Bouchette) :	1 000 \$
2. Municipalité de Sainte-Hedwidge : parc générationnel (local Sainte-Hedwidge) :	2 000 \$
3. Club de l'âge d'or Cordialité de Chambord (Fadoq) : équipements sportifs (local Chambord) :	500 \$
4. Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy (Corporation de développement communautaire, fiduciaire) : journée des aînés 2020 (territorial) :	3 123 \$
	<hr/>
	6 623 \$

Programme de soutien au développement local

5. Club Plein Air Ouiatchouan : réaménagement d'une piste de ski de fond – Attractivité du site (5 000 \$ local Roberval et 5 000 \$ local Chambord) :	10 000 \$
--	-----------

6. Municipalité de Sainte-Hedwidge : repérage terrains pour aménagement d'un sentier multiusage (local Sainte-Hedwidge) :	6 800 \$
7. Société de développement économique ilnu : développement durable : un effort collectif, c'est fantastique (local Mashteuiatsh) :	12 000 \$
8. Municipalité de Saint-François-de-Sales : Bienvenue à Saint-François-de-Sales (local Saint-François-de-Sales) :	44 665 \$
9. Municipalité de Saint-François-de-Sales : À vos marques, partez! – Psychomotricité (local Saint-François-de-Sales) :	5 000 \$
10. Municipalité de Saint-André : accueil et attraction (local Saint-André):	16 523 \$
	94 988 \$

Programme de soutien à la mobilisation

11. Société de développement économique ilnu : développement durable : un effort collectif, c'est fantastique :	3 000 \$
12. Table manufacturière du CLD Domaine-du-Roy : activité de promotion des métiers du secteur manufacturier :	2 910 \$
13. AgroBoréal : sommet de l'alimentation durable :	1 000 \$
	6 910 \$

Programme de soutien au développement territorial

14. Club Plein Air Ouiatchouan : réaménagement d'une piste de ski de fond : réaménagement d'une piste de ski de fond – Attractivité du site :	10 000 \$
15. Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy/Table des partenaires en santé et qualité de vie : système alimentaire durable – Poursuite (bonification) :	2 700 \$
	12 700 \$

Enveloppe discrétionnaire – MRC du Domaine-du-Roy

16. MRC du Domaine-du-Roy : déploiement de la stratégie de communication territoriale (résolution n° 2019-255) :	20 000 \$
	20 000 \$

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-280

Sujet : Demande d'aide financière – Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean

Attendu la formation de la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean qui aura pour mission d'offrir des prix compétitifs à la clientèle d'affaires et touristique d'un service aérien Alma–Roberval vers l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau à Montréal;

Attendu que la Coopérative souhaite embaucher une personne pour faire le démarchage auprès des clientèles potentielles pour le recrutement des membres de la Coopérative;

Attendu que la Coopérative veut également mettre en place des outils de communication pour soutenir le travail de cette ressource;

Attendu le budget et le montage financier prévu à ces fins par la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean, à savoir :

CIDAL	50 %	13 000 \$
Ville de Roberval	19 %	5 000 \$
MRC du Domaine-du-Roy	31 %	8 000 \$

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière de 8 000 \$ à la Coopérative de solidarité Air du Lac-Saint-Jean, et ce, pour l'embauche d'un démarcheur et la mise en place d'outils de communication.

Que la somme de 8 000 \$ provienne de l'enveloppe discrétionnaire de la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-281

Sujet : Dépôt de projet régional au Fonds d'appui au rayonnement des régions – Stratégie d'attraction de travailleurs qualifiés au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a déposé, au nom de toutes les municipalités régionales de comté de la région ainsi que de Promotion Saguenay, le projet « Stratégie d'attraction de travailleurs qualifiés au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;

Attendu que l'embauche de deux agents d'intégration en entreprise est prévue et que ceux-ci seront mandatés pour préparer et soutenir les entreprises dans leurs efforts de recrutement, assurer l'intégration des travailleurs dans leur nouveau milieu de vie en étroite collaboration avec les acteurs locaux, développer une image d'attraction régionale commune forte, réaliser diverses missions de recrutement au niveau international en soutien aux entreprises et, enfin, assurer la prospection de nouvelles opportunités de recrutement international;

Attendu que la MRC Domaine-du-Roy est interpellée à fournir une contribution de 8 000 \$ à ce projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le dépôt du projet, au nom de toutes les municipalités régionales de comté de la région et de Promotion Saguenay, au Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Le préfet à signer l'entente à intervenir entre toutes les parties;
- Le versement de la contribution de 8 000 \$ à même le budget de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-282

Sujet : Appui au projet de reprise collective du journal Le Quotidien

Attendu que la vente des actifs du Groupe Capiales Médias, incluant le journal Le Quotidien, risque d'avoir un impact majeur sur l'avenir du journal Le Quotidien, tant sur la qualité de contenu que sa quantité pour la couverture de l'ensemble du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que les élus des municipalités régionales de comté du Saguenay–Lac-Saint-Jean considèrent primordial le maintien d'une information diversifiée, de qualité et indépendante pour l'ensemble du territoire;

Attendu que les élus de la MRC du Domaine-du-Roy ont assisté à la présentation d'un projet visant la création de la Coopérative de solidarité du Quotidien du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la Coopérative de solidarité du Quotidien du Saguenay–Lac-Saint-Jean fera partie d'un réseau de six coopératives régionales de solidarité qui mettront en place la Coopérative nationale de l'information indépendante du Québec (CN21), coopérative de production qui dispensera des services centralisés;

Attendu que le projet global devra être soutenu d'un plan d'affaires détaillé permettant une prévisibilité à moyen terme de l'évolution du nouveau groupe de presse;

Attendu que le projet global devra avoir obtenu un financement d'affaires détaillé permettant une prévisibilité à moyen terme de l'évolution du nouveau groupe de presse;

Attendu que la participation financière des entreprises privées, des organismes publics, des organismes sans but lucratif, des individus ou d'autres sources est faite en reconnaissance du principe fondamental de l'indépendance des salles de rédaction et de la liberté de presse;

Attendu que les membres du conseil veulent que le projet présenté permette que le journal régional assure une meilleure couverture journalistique au Lac-Saint-Jean et notamment du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy s'engage à accorder un soutien financier de l'ordre de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité du journal Le Quotidien du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans les jours qui suivront la décision de la Cour supérieure du district de Chicoutimi, et que cette décision confirme la vente des actifs du Groupe Capitales Médias à la Coopérative nationale de l'information indépendante du Québec.

Que la participation de la MRC du Domaine-du-Roy soit financée à même le surplus accumulé.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-283

Sujet : Contribution financière – Projet de l'AIDE-TIC

Attendu qu'en mars 2015, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy avait adopté la résolution n° 2015-032 confirmant une contribution de 185 000 \$ au projet de l'Agence interrégionale de développement des technologies de l'information et des communications visant un déploiement de quinze tours de communication pour Internet à large bande par la technologie cellulaire 4G dans les zones rurales du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ses voies d'accès jusqu'aux limites territoriales;

Attendu que le financement du projet de 7,5 M\$ est complété;

Attendu qu'AIDE-TIC réclame la contribution de chacune des municipalités régionales de comté et de la Ville de Saguenay;

Attendu que la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy s'élève maintenant à 160 000 \$, puisque l'une des tours prévues à Lac-Bouchette a été érigée entretemps;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de 160 000 \$ à l'Agence interrégionale de développement des technologies de l'information et des communications afin de réaliser le déploiement de quinze tours de communication

pour Internet à large bande par la technologie cellulaire 4G dans les zones rurales du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ses voies d'accès jusqu'aux limites territoriales.

Qu'une somme de 135 000 \$ provienne de la contribution financière reçue du Fonds structurant Desjardins et qu'une somme de 25 000 \$ provienne du Fonds de la villégiature.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-284

Sujet : Poste de pompage de Val-Jalbert – Obtention du certificat d'autorisation pour le mandat d'ingénierie

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un paiement de 11 844,93 \$ à la firme Stantec pour les honoraires effectués dans le cadre de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux de raccordement des eaux usées du village historique de Val-Jalbert au réseau de la Ville de Roberval.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-285

Sujet : Ordre de changement – Travaux de construction du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert

Attendu certains imprévus survenus pendant les travaux de construction du projet du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert réalisés par Les entreprises Rosario Martel inc.;

Attendu que ces travaux supplémentaires totalisent une somme de 20 168,30 \$, excluant les taxes, détaillée comme suit :

ODT 7	Déplacement de la conduite de refoulement pour éviter le dynamitage	30 168,30 \$
ODT 8	Retrait de la membrane PolyUrea	(10 000,00 \$)

Attendu que le budget du projet autorisé par le règlement n° 259-2018 et la résolution n° 2019-168 est toujours respecté en incluant ces travaux supplémentaires;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les ordres de travaux supplémentaires numéros 7 à 8 au montant total de 20 168,30 \$, excluant les taxes;

D'autoriser le paiement de ces travaux supplémentaires à Les entreprises Rosario Martel inc. pour une somme de 20 869,65 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-286

Sujet : Décompte progressif n° 3 – Travaux de construction/Poste de pompage et conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert

Attendu les travaux amorcés et octroyés par la résolution n° 2019-169 dans le cadre du projet des travaux de construction du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer un versement à Les entreprises Rosario Martel inc. selon les modalités de paiement convenues dans l'entente intervenue entre les parties;

Attendu le décompte progressif n° 3 de 446 726,66 \$ correspondant aux travaux exécutés à ce jour;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une retenue de 10 % du montant avant taxes, selon les documents contractuels, et que par conséquent, le montant à payer totalise 462 261,58 \$, incluant la retenue et les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement à Les entreprises Rosario Martel inc. d'une somme de 462 261,58 \$, incluant les taxes et la retenue pour l'ensemble des travaux effectués.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-287

Sujet : Autorisation d'embauche – Aménagiste

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy ont autorisé l'ouverture d'un poste d'aménagiste;

Attendu le processus de sélection enclenché par la direction générale pour pourvoir le poste d'aménagiste;

Attendu qu'à la suite du processus de sélection, le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M^{me} Oréli Simard, à titre d'aménagiste;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de M^{me} Oréli Simard, à titre d'aménagiste à compter du 2 décembre 2019.

Que M^{me} Simard bénéficie du statut d'employé régulier, que sa rémunération corresponde à l'échelon 1 de la catégorie 1 de la politique de travail de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que M^{me} Simard soit soumise à une période de probation de six mois.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-288

Sujet : Service d'ingénierie – Achat du logiciel AquaGEO

Attendu la demande des municipalités de Chambord et La Doré pour que le service d'ingénierie se dote d'un logiciel permettant de gérer l'inventaire des infrastructures d'aqueduc et d'égout d'une municipalité;

Attendu qu'en vertu de l'entente de service entre les municipalités rurales et la MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique, les coûts du logiciel seront refacturés aux municipalités de Chambord et de La Doré, puisqu'il servira à l'élaboration de leur plan d'intervention;

Attendu l'offre de service d'AquaDATA pour l'acquisition du logiciel AquaGEO qui permettra de répondre aux besoins exprimés par les municipalités de Chambord et La Doré;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition du logiciel AquaGEO de la compagnie AquaDATA, et ce, au coût de 5 950 \$, plus les frais annuels

d'hébergement de données de 500 \$ et les coûts de licences de 1 190 \$, ainsi que les frais de formation et d'accompagnement pour un maximum de 8 490 \$, le tout plus les taxes applicables.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-289

Sujet : Acquisition – Serveur de données

Attendu que le CLD du Domaine-du-Roy et la SADC Lac-Saint-Jean-Ouest doivent procéder au changement de leur serveur de données;

Attendu que le serveur de données de la MRC du Domaine-du-Roy sera en fin de vie utile d'ici un à deux ans;

Attendu l'opportunité d'un regroupement entre le CLD Domaine-du-Roy, la SADC Lac-Saint-Jean Ouest et la MRC du Domaine-du-Roy pour acquérir un serveur de données;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la MRC du Domaine-du-Roy à effectuer un achat regroupé avec le CLD Domaine-du-Roy et la Société d'aide au développement des collectivités Lac-Saint-Jean Ouest pour l'acquisition et l'installation d'un serveur de données commun, et ce, pour une participation maximale de 20 606 \$ plus taxes pour la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-290

Sujet : Acquisition – Serveur Exchange

Attendu que le CLD du Domaine-du-Roy et la SADC Lac-Saint-Jean-Ouest doivent procéder au changement de leur serveur Exchange servant à la gestion de la messagerie électronique, de l'agenda, des contacts et des tâches;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy utilise le serveur Exchange du CLD du Domaine-du-Roy et de la SADC Lac-Saint-Jean-Ouest;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la MRC du Domaine-du-Roy à effectuer un achat regroupé avec le CLD Domaine-du-Roy et la Société d'aide au développement des collectivités Lac-Saint-Jean Ouest pour l'acquisition et l'installation d'un serveur Exchange, et ce, pour une participation maximale de 6 244 \$ plus taxes pour la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-291

Sujet : Mandat Ashini – Étude de faisabilité du rehaussement du bâtiment

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est établie dans ses locaux actuels depuis qu'elle a acheté le bâtiment en 1993;

Attendu que la superficie du bâtiment ne suffit plus aux besoins de la MRC;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite évaluer l'opportunité d'ajouter un étage au bâtiment;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une étude de faisabilité afin d'évaluer le potentiel de la structure et des fondations à recevoir les charges gravitaires et latérales provenant de cet ajout;

Attendu l'offre de service d'une somme de 7 705 \$ plus taxes soumise par Ashini consultants afin de réaliser cette étude de faisabilité;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Ashini consultants d'une somme de 7 705 \$ plus taxes pour réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer le potentiel de la structure et des fondations à recevoir les charges gravitaires et latérales provenant de cet ajout au bâtiment de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-292

Sujet : Services professionnels en évaluation foncière

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2020;

Attendu la réception d'une seule soumission en réponse à l'appel d'offres pour la réalisation du mandat;

Attendu la recommandation positive du comité de sélection afin d'octroyer le mandat à la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc.;

Attendu que tel que requis par le devis d'appel d'offres, Les Évaluations Cévimec-BTF inc. a soumis des prix selon deux options pour le maintien de l'inventaire du milieu, soit sur une période de six ans ou sur une période de huit ans;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy privilégie l'option pour le maintien de l'inventaire du milieu sur une période de huit ans;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde le contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 à la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc. en privilégiant l'option de huit ans pour le maintien de l'inventaire du milieu, et ce, pour une somme de 744 700 \$ plus les taxes applicables.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-293

Sujet : Adoption – Plan de sécurité civile du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que le territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil de la MRC reconnaît que le TNO Lac-Ashuapmushuan peut être touché par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil;

Attendu que les mesures mises en place par la MRC et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan de sécurité civile du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Que M. Mario Gagnon, directeur général, soit nommé en tant que coordonnateur municipal de la sécurité civile et soit responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-294

Sujet : Organisation municipale de la sécurité civile

Attendu que les municipalités ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que le territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy reconnaît que le TNO Lac-Ashuapmushuan peut être touché par un sinistre en tout temps;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants.

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction	Nom
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Mario Gagnon
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Steeve Gagnon
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Steeve Gagnon
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Steeve Gagnon
Responsable de la mission <i>Information géographique et rétablissement</i>	Danny Bouchard
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Danny Bouchard

Point n° 13.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-295

Sujet : Autorisation de signature – Entente relative à la réalisation de travaux correctifs sur un ponceau (lac Deconnick)

Attendu les travaux effectués en juillet 2018 pour le remplacement d'un ponceau à la décharge du lac Deconnick, dans le TNO Lac-Ashuapmushuan;

Attendu l'avis de non-conformité délivré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à la MRC du Domaine-du-Roy, le 16 septembre 2019, relativement au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) demandant la reprise complète des travaux;

Attendu les négociations qui ont eu lieu avec les deux entreprises ayant effectué plans, devis et travaux de construction, soit Larocque Cournoyer S.E.N.C. et Charles Morissette inc.;

Attendu qu'un projet d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy, Larocque Cournoyer S.E.N.C. et Charles Morissette inc. a été rédigé par Cain Lamarre S.E.N.R.L. afin de procéder aux travaux demandés par le MFFP;

Attendu que le coût de ces travaux sera assumé par chacune des parties et que la part de la MRC du Domaine-du-Roy pourrait représenter le tiers des coûts, jusqu'à concurrence de 10 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy, Larocque Cournoyer S.E.N.C. et Charles Morissette inc. afin de procéder aux travaux demandés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-296

Sujet : Motion de félicitations – Accès Transport Domaine-du-Roy

Attendu le projet Taxibus urbain d'Accès Transport Domaine-du-Roy;

Attendu le Gala des Prix Guy-Chartrand remis par Trajectoire Québec;

Attendu que le projet de Taxibus urbain d'Accès Transport Domaine-du-Roy est en nomination dans la catégorie « Développement et amélioration des services de transport collectif »;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à Accès Transport Domaine-du-Roy pour la nomination du projet Taxibus urbain au prix Guy-Chartrand remis par Trajectoire Québec.

Que les membres du conseil s'unissent pour souhaiter bonne chance à l'organisme.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-297

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Sabin Côté, la séance est levée.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général